



HAL
open science

Les très larges pouvoirs du président français, un atout important

Pierre Bréchon

► **To cite this version:**

Pierre Bréchon. Les très larges pouvoirs du président français, un atout important. 2021, 2 p. halshs-03354271

HAL Id: halshs-03354271

<https://shs.hal.science/halshs-03354271>

Submitted on 24 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le Drenche – 14 mai 2021

Le président, une institution monarchique ?

Le « Contre »



Pierre Bréchon

Professeur de science politique, chercheur au laboratoire de sciences sociales PACTE (Sciences po Grenoble, CNRS, Université Grenoble Alpes).

Les très larges pouvoirs du président français, un atout important

La Vème République a mis en place un système politique fort, donnant à l'exécutif les moyens d'avoir une majorité et de la contrôler, pour éviter des changements incessants de gouvernements, ce qu'on avait connu sous les IIIème et IVème Républiques.

Le président de la république française a acquis un pouvoir de plus en plus important sous la Vème République. Depuis 1965, il est élu au suffrage universel direct, ce qui lui donne une légitimité populaire forte, comparée à celle d'un président simplement élu par un Parlement. Depuis 2002, le mandat présidentiel a été réduit à cinq ans mais les élections législatives sont organisées juste après l'élection présidentielle, facilitant grandement l'obtention d'une majorité parlementaire favorable au président élu et évitant très souvent les cohabitations. D'autant plus que le mode de scrutin majoritaire donne en général une forte prime en élus pour la coalition électorale ayant le plus de soutiens électoraux.

De plus, la Constitution de 1958 donne au président des moyens importants pour contrôler sa majorité parlementaire et éviter qu'elle n'éclate. Il nomme le gouvernement et peut en changer. Il contrôle donc très étroitement l'action du gouvernement.

L'exécutif a une large maîtrise de l'agenda parlementaire, ce qui permet de faire passer rapidement certaines lois, d'en laisser traîner d'autres et de limiter fortement les propositions émanant des députés. Il peut faire adopter de projets de lois en forçant la main à des soutiens parlementaires récalcitrants grâce au mécanisme dit du 49.3, permettant d'adopter une loi sans vote, sauf si l'opposition fait adopter une motion de censure, ce qui est très difficile à réaliser.

Il peut augmenter encore ses pouvoirs en période de crise en se faisant octroyer par le Parlement des pouvoirs supplémentaires pour imposer des mesures exceptionnelles.

Ce pouvoir donné au président a certainement des inconvénients mais il a aussi des avantages qu'on sous-estime trop souvent. Le pouvoir politique a les moyens de mettre en œuvre des politiques en principe cohérentes, en tout cas plus cohérentes que lorsque des ministres ayant des positions très différentes sont en fonction, sans que le président ou le Premier ministre ne puisse les contrôler. L'existence d'une majorité stable évite les longues périodes de vacance du pouvoir que connaissent certains pays voisins. Dans la compétition internationale, un pouvoir fort est évidemment un atout.

Un tel système reste démocratique puisque le peuple peut, tous les cinq ans, choisir un autre président si celui-ci a trop mécontenté. Il ne peut d'ailleurs constitutionnellement que faire deux mandats successifs. Un tel système reste démocratique puisque le peuple peut, tous les cinq ans, choisir un autre président si celui-ci a trop mécontenté. Il ne peut d'ailleurs constitutionnellement que faire deux mandats successifs. Certes ce système est loin d'être idéal. Il laisse peu de place aux contre-pouvoirs, la centralisation territoriale reste forte, il privilégie les situations d'imposition sur les politiques de compromis. Et la présidentialisation progressive a réduit le rôle du Premier ministre qui n'est plus qu'un exécutant et non plus celui qui dirige la politique du gouvernement.